

AVISU CESEC 2026-14¹
AVIS CESEC 2026-14

Rilativu à u
Relatif aux

Bugettu Supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2026²

Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 18 di settembre di u 2026 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u **Bugettu Supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2026** ;

Vu la lettre de saisine du 18 septembre 2026 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le *Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026* ;

Après avoir entendu, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse ;

À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummissione finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche pubbliche, adunita mercuri u 23 di settembre di u 2026 ;

¹Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants :42

NPAV : 1 (SANTONI.P)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour :41

² Rapport AC 2026/02/236

***U Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria Luni u 28 di settembre di u 2026, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita***

La Collectivité de Corse inscrit son action dans une trajectoire financière fondée sur deux exigences complémentaires : préserver un niveau élevé d'investissement au service des politiques publiques prioritaires et des territoires, tout en assurant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la soutenabilité de ses équilibres budgétaires.

L'exercice 2026 constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre de cette trajectoire. Il intervient dans un environnement économique français et international marqué par des incertitudes persistantes, par un ralentissement de la progression des recettes et par une évolution continue des charges pesant sur les collectivités territoriales. Dans ce contexte, la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure une condition essentielle au maintien des capacités d'intervention et d'investissement de la Collectivité de Corse.

Le budget supplémentaire permet d'intégrer les résultats de l'exercice 2025, constatés dans le compte financier unique adopté en juin 2026, et d'ajuster les crédits votés au budget primitif aux besoins actualisés des politiques publiques.

Le CFU 2025 fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de 154 659 159,29€. Conformément aux règles d'affectation du résultat, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'affecter prioritairement 131 022 813 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde, soit 23 636 346,29 €, en section de fonctionnement.

Les ajustements proposés se traduisent par une hausse nette des crédits de fonctionnement de 10,8 M€, soit une progression limitée à 0,95 % par rapport au budget primitif 2026.

Dans le respect de ces équilibres, le budget supplémentaire prévoit des ajustements et des redéploiements destinés à adapter les crédits aux besoins constatés et à conforter la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires. La Collectivité de Corse mobilise ainsi ses moyens pour soutenir l'investissement et l'activité économique dans les territoires, renforcer les solidarités et répondre aux besoins des Corses.

En matière d'investissement, le volume de 315 M€ de crédits de paiement inscrit au budget primitif est maintenu. Des redéploiements sont toutefois proposés afin d'adapter la répartition des crédits aux besoins identifiés, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'environnement, de l'agriculture et des transports.

Le budget supplémentaire traduit également une diminution de 6 M€ du recours prévisionnel à l'emprunt inscrit au budget primitif. Celui-ci est ainsi ramené de 115 M€ à 109 M€. Cette réduction contribue à préserver les équilibres financiers de la Collectivité de Corse et à contenir son besoin de financement, sans diminution du niveau global des crédits d'investissement.

Ce rapport expose l'ensemble des ajustements proposés, tant en autorisations de programme et d'engagement qu'en crédits de paiement, en dépenses comme en recettes. Il soumet à l'Assemblée de Corse les conditions d'équilibre du budget supplémentaire 2026 et les modalités de reprise et d'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Sur le BS de la Collectivité de Corse :

Pour mémoire, l'équilibre du BP 2026 s'établissait à **2 032 612 761 €**, avec un emprunt d'équilibre de 115 M€.

Le budget supplémentaire 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à 164,837 M€, portant le montant total du budget 2026 à 2,197 Mds€ soit une hausse de + de 8 % par rapport au budget primitif.

En premier lieu, **le CESECC souligne** la disponibilité autant que la qualité des discussions et échanges qui se sont tenus avec M. Gilles GIOVANNANGELI lors de la présentation du BS 2026 en commission « finances, suivi, évaluation des politiques publiques ».

En revanche, **le CESECC alerte**, une nouvelle fois, sur le fait que ce rapport, extrêmement important, et complexe, a été reçu tardivement.

Ce point relatif aux délais doit donc nécessairement être amélioré, autant dans un souci d'efficacité, que pour permettre au Conseil de remplir pleinement ses missions.

I/ Sur les recettes :

Le budget supplémentaire 2026 réajuste **les recettes réelles de fonctionnement**, hors résultat, de +6,378 M€ et porte ainsi le montant de ces recettes à 1,311 Md€, soit une hausse de +0,49 %.

Les recettes ventilées augmentent de 6,625 M€, alors que les recettes non ventilées diminuent de 0,246 M€.

Sur ce point, **le CESECC note** une baisse de la fiscalité indirecte de – 4,529 M€ par rapport aux prévisions du BP 2026.

Celle-ci s'explique par une forte baisse des encaissements de la taxe sur les tabacs (-2 M€), par une baisse de la TICPE (Régionale et LRL), et par un ajustement du démarrage du dispositif relatif aux flux aériens.

Le CESECC souligne à nouveau la vulnérabilité du modèle budgétaire de la Collectivité de Corse, largement tributaire d'une fiscalité indirecte sensible à la conjoncture et aux changements de comportement (mobilité électrique, baisse du tabagisme) vertueux mais qui tendent à réduire les recettes fiscales.

Les recettes sectorielles, quant à elles, s'élevaient au BP 2026 à 114,101 M€ en section de fonctionnement.

Le BS 2026 ajuste les prévisions de +6,625 M€ (+5,81 %) pour les établir à 120,726 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

Relativement à celle-ci, **le CESECC note** :

- + 2,594 M€ en matière de santé en d'action sociale ; il s'agit d'une réévaluation favorable des recettes de fonctionnement relatives aux concours CNSA et des recettes de récupération/recouvrement des CESU ;
- +2,427 M€ en matière d'enseignement, de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- + 1,887 M€ en matière d'aménagement du territoire (essentiellement relative à l'application de pénalités de retard prévues par la convention de DSP concernant le déploiement de la fibre optique) ;

En investissement, le BS 2026 présente une diminution des recettes réelles d'investissement de – 19,143 M€ (-8,71 %).

Le montant des recettes est ainsi ramené à 200,766 M€.

La diminution des recettes non ventilées résulte de l'ajustement du montant de l'emprunt, minoré de 6 M€ par rapport au montant voté au BP 2026, ainsi que de la révision à la baisse du FCTVA, également diminué de 6 ,2 M€.

II/ Sur les dépenses :

Le montant des dépenses votées au Budget primitif s'établit à 2,032 Md€ réparti à hauteur de 1,522 Md€ en mouvements réels et 507,996 M€ en mouvements d'ordre.

Le montant des dépenses proposées au Budget supplémentaire s'élève à 164,837 M€ décomposé comme suit :

- 10,870 M€ pour les dépenses réelles et mixtes ;
- 22,943 M€ pour les dépenses d'ordre ;
- 131,022 M€ au titre de la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Les dépenses réelles et mixtes du BS, sont réparties à hauteur de 10,870 M€ en section de fonctionnement, soit +0,95 % par rapport au BP 2026.

En investissement, le montant des inscriptions s'élève à 0€ et est donc maintenu au niveau voté lors du BP 2026 soit 314,878 M€ à périmètre constant.

Le CESECC note toutefois, au regard de l'état d'avancement des opérations et des besoins constatés dans certains secteurs, qu'il est proposé de procéder à des **redéploiements de crédits de paiement entre directions**.

Ces ajustements permettent d'adapter la répartition des crédits au rythme effectif de réalisation des opérations. Les marges constatées sur les projets dont le calendrier de paiement a évolué sont ainsi redéployées au bénéfice des actions les plus avancées ou nécessitant un financement complémentaire.

Les dépenses d'ordre sont réévaluées en hausse de 22,943 M€ par rapport à la prévision du BP 2026 (507,996 M€).

L'autofinancement dégagé est réévalué à 19,143 M€.

Le CESECC note :

Relativement à l'affectation du résultat, et comme précisé par l'instruction comptable M57 lors du vote du budget supplémentaire, que l'Assemblée de Corse est amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat.

En effet, l'instruction comptable M57 précise qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal qui a été clôturé au 31/12/2025, soit **154 659 159,29 €**. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de **131 022 813 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2026 et de ses orientations politiques :

- D'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de **131 022 813 €** au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- D'inscrire le résultat excédentaire, soit **23 636 346,29 €**, en excédent de fonctionnement reporté.

III/ Sur les autorisations de programme et d'engagement :

Comme l'an passé, **le CESECC note** que le toilettage des autorisations s'est réalisé.

Cet acte, essentiel pour les autorisations devenues sans objet, est primordial pour la bonne gestion pluriannuelle des crédits. Cette actualisation de la comptabilité d'engagement permet de renforcer le lien entre les autorisations et les crédits de paiement votés au budget.

A/ Sur les autorisations de programme :

Au budget primitif 2026, le montant voté des AP était de 331,027 M€.

Au BS 2026, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'inscrire un montant de 32,368 M€ supplémentaire.

Le CESECC constate que les principales inscriptions nouvelles portées au BS 2026 concernent principalement, les secteurs de l'environnement de l'aménagement du territoire et des transports.

B/ Sur les autorisations d'engagement :

En AE, au budget primitif 2026, le montant voté par l'assemblée délibérante était de 304,615 M€.

Il est proposé une nouvelle inscription d'autorisations d'un montant de 12,499 M€ portant le total des AE à 317,115 M€.

Le CESECC note que les principales inscriptions portées au BS 2026 portent sur :

- Le chapitre social pour la PMI et la crèche du Laetitia ;
- L'enseignement et la langue corse +0,78 M€ ;
- Les transports +5 M€ (scolaires notamment) ;

IV/ Sur la dette :

Au 1er janvier 2026, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 1 168 946 794 M€ (1 118 612 807 M€ en 2025, 1 044 735 352 € en 2024, 998 M€ en 2023), pour un taux moyen de 2,7%.

Pour rappel, l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2026 s'établissait à 115 000 000 M€ ; il diminue donc de 6 000 000 € pour se fixer à 109 000 000 M€.

Si le CESECC note cet effort de baisse du recours à l'emprunt, **il ne peut néanmoins**, comme il l'avait anticipé dans ses avis précédents, que **constater et s'inquiéter** que l'encours de la dette poursuive son augmentation en dépassant largement le milliard d'euros à 1,168 Mds ; en hausse de 50 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Concernant l'emprunt d'équilibre, voté au budget primitif 2026, **le CESECC entend** que celui-ci est en légère baisse dans le BS 2026.

Concernant les ratios d'analyse, avec une épargne brute de 188,7M€, soit 14,69 % des recettes réelles de fonctionnement, la Collectivité de Corse se situe nettement au-dessus du seuil de vigilance établi à 8 % en analyse financière. Sa capacité de désendettement, établie

à 6,19 années, demeure également inférieure au seuil d'alerte de 9 ans retenu par la Chambre régionale des comptes pour la Corse.

Le CESECC constate que la Collectivité de Corse tente de poursuivre son effort en faveur des territoires tout en contenant son endettement.

Relativement au rapport présenté et de manière générale, le CESECC émet les observations suivantes :

Concernant la TVA proprement dite, et précisément son taux de réversion à la CDC, **le CESECC ne peut cacher**, à nouveau, son inquiétude en cas d'échec des négociations visant à l'augmenter.

Pour rappel, le ratio de TVA est, en Corse, de 10 à 15 points inférieurs à celui des régions et départements consolidés.

Sur ce point, **le CESECC ne peut que s'interroger** concernant la disparité de taux de réversion **et entend** que cela est la résultante de négociations antérieures ayant privilégié des montants de dotations plus importants au détriment de recettes fiscales.

De plus, **le CESECC exige**, tout comme la CDC, d'obtenir de la part des services de l'Etat, les chiffres précis permettant de quantifier à combien se porte le différentiel de TVA non perçue résultant de ces points de différence.

Concernant les politiques sociales, précarité et vie locale :

Relativement aux évolutions de l'APA et du RSA, **le CESECC note** que la diminution de 1,4 M€ sur l'APA s'explique par un ajustement technique de prévisions initiales surévaluées au BP et ne traduit pas un désengagement de la Collectivité envers le grand âge ou l'aide à domicile et qu'à l'inverse, le RSA enregistre une hausse de 1,21 M€, témoignant d'une précarisation croissante de la population (plus de 20 % sous le seuil de pauvreté) accentuée par le durcissement des règles d'indemnisation du chômage.

Enfin, **le CESECC accueille** favorablement la démarche de concertation et d'ateliers en amont de la future conférence sociale. **Il suggère** d'étudier la faisabilité de dispositifs ciblés d'aide d'urgence (type aide au carburant pour les foyers très précaires) ou la question de l'IRC (Indemnité Régionale de Cherté de la vie).

Concernant le domaine culturel et plus précisément le secteur de l'audiovisuel :

Le CESECC se réjouit de l'inscription de 300 000 € supplémentaire au BS pour le secteur de l'audiovisuel ; augmentation confirmée en commission par M. le Président du Conseil exécutif.

Cela est un signal positif qui devrait permettre de sécuriser, dans de meilleures conditions, le dernier comité de l'année pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Néanmoins, la question de la trajectoire reste pleinement ouverte.

En effet, la présentation du CFU 2025, en juin dernier, avait fait apparaître une baisse du fonctionnement (311 : activités artistiques et manifestations culturelles) à 16,132 M€ contre 17,565 M€ en 2024.

Sur le secteur audiovisuel, qui relève essentiellement de l'investissement, la tendance est identique : les crédits d'investissement du programme 311 reculent de -10,5 % entre le réalisé 2025 (6,062 M€) et le BP+BS 2026 (5,428 M€), malgré la rallonge inscrite au BS.

Aussi, si cette rallonge au BS est un rééquilibrage partiel et ponctuel, **le CESECC ne peut que s'interroger** sur l'ambition de la CDC pour les exercices à venir.

Concernant les perspectives démographiques et la politique éducative :

Le CESECC alerte sur les projections démographiques annonçant une perte d'environ 3 500 élèves en Corse d'ici 10 ans. Cumulé à un taux de fécondité exceptionnellement bas (1,12 enfant par femme, le plus faible de France), ce phénomène pose la question de la pérennité du réseau scolaire et de l'aménagement de l'intérieur.

Aussi, **le CESECC recommande** d'intégrer cette réalité de manière transversale dans les politiques publiques (logement, école, soutien à la famille).

Parallèlement, **le CESECC entend** qu'un plan pluriannuel de rénovation de plus de 100 M€ (pouvant atteindre 150 M€ avec les investissements annuels déjà existants) sur 5 ans est annoncé, en partenariat avec la BEI/Banque des Territoires. **Le CESECC insiste** sur la nécessité de privilégier la rénovation énergétique et l'adaptation au réchauffement climatique (gestion des canicules, conception bioclimatique) pour éviter les phénomènes de "maladaptation" constatés sur certains établissements.

Concernant les secteurs économiques, environnement et infrastructures :

Le CESECC salue l'abondement de crédits via l'ODARC afin de soutenir l'ensemble des filières agricoles frappées par la crise. **Il rappelle l'urgence** d'accompagner également la filière de la pêche face au coût du carburant et aux contraintes réglementaires (balises).

Sur la transition numérique et l'IA, **le CESECC prend note** de l'inscription de 10 M€ fléchés vers la Délégation de Service Public (DSP) numérique (câble sous-marin) pour garantir un haut débit et optimiser l'usage des données et de l'intelligence artificielle pour les collectivités et entreprises.

Relativement à la politique routière et à l'entretien, et face aux diminutions constatées sur certains crédits d'entretien courant (-0,41 M€) liées à des départs non remplacés, **le CESECC rappelle** que l'état des routes secondaires demeure une préoccupation majeure pour la sécurité. **Il prend acte** de l'élaboration d'un plan pluriannuel de maintenance routière (2026-2028) axé sur la montée en compétences et la modernisation des moyens.

Concernant la mobilisation des fonds européens (FEDER), **le CESECC entend** que la baisse affichée sur certaines lignes (notamment 2 M€ sur la rénovation énergétique du parc social) découle de la complexité administrative des démarches FEDER qui incite les porteurs de projets à se tourner vers d'autres guichets (État, CDC). Aussi, **le CESECC**

encourage la simplification de l'accompagnement des petits et grands porteurs de projets pour éviter tout décalage d'exécution.

Enfin, concernant la taxe sur les transports, **le CESECC note** que la prévision d'encaissement de cette taxe inscrite au BP 2026 intégrait une majoration de 5 M€ liée au démarrage du dispositif relatif aux flux aériens et que compte tenu de la mise en cause de ce dispositif par l'Etat, il est proposé de réduire cette prévision de 4,5 M€, pour la ramener à un montant total de 37,5 M€ pour 2026.

Sur ce point, **le CESECC ne peut que rappeler** son avis n°2024-31 en date du 22 octobre 2024 :

« Même s'il entend les propos rassurants émanant de Madame la Conseillère exécutive en charge du tourisme et de ses services, le CESECC s'inquiète de l'absence de réponse, à ce jour, de la part de DGAC concernant la conformité du dispositif envisagé et sur le fait de savoir si celui-ci pourra cadrer avec la réglementation européenne et nationale.

Pour rappel, la réponse devait intervenir avant la session de l'Assemblée de Corse du mois de juillet dernier ».

Enfin, **le CESECC rappelle** son avis n°2025-51 du 16 décembre 2025 relatif au Budget Primitif ainsi que toutes les remarques associées.

Le CESEC de Corse prend acte du Budget Supplémentaire 2026 de la Collectivité de Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI